



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 février 1998  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Quarante-deuxième session

2-13 mars 1998

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes :  
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre  
dans les domaines critiques**

### **Déclaration présentée par la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 1996.

\* \* \*

La Fédération internationale des centres sociaux et communautaires regroupe des organisations à but non lucratif qui dispensent des services sociaux aux niveaux national, régional et local. Ces organisations communautaires et polyvalentes, qui sont plus de 4 500, opèrent dans 44 pays.

La Fédération se préoccupe vivement de l'application du Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, dont les quatre domaines critiques relatifs aux droits fondamentaux des femmes sur lesquels la Commission doit se pencher au cours de la présente session l'intéressent directement. Ses centres sociaux et communautaires offrent des services aux victimes de la violence, notamment de la violence au foyer. S'agissant des conflits armés, certains d'entre eux offrent des services aux migrants et aux réfugiés. La Fédération promeut les droits économiques et sociaux fondamentaux des femmes au moyen d'activités de sensibilisation et d'initiatives d'autonomisation politique. Bon nombre de ses services sociaux sont spécialement conçus pour répondre aux besoins des petites filles et de leur famille. Toutes ses organisations membres travaillent avec les plus démunis, auxquels

---

\* E/CN.6/1998/1 et Corr.1.

elles fournissent toute une gamme de services en matière d'éducation, de formation professionnelle, de soins de santé infantiles et d'orientation.

La réunion d'experts consacrée à la promotion de l'exercice des droits économiques et sociaux des femmes, tenue en Finlande du 1er au 4 décembre 1997, a revêtu une importance particulière pour la Fédération. Le Groupe d'experts a rappelé que «toute personne devrait avoir le droit de participer et de contribuer au développement culturel, économique, politique et social» et que «dans de nombreux cas, les femmes et les filles étaient victimes de discrimination dans la répartition des ressources économiques et sociales, ce qui était une violation directe de leurs droits économiques, sociaux et culturels» (par. 220 du Programme d'action). La violation de ces droits est exactement le type d'injustice que la Fédération s'emploie à redresser. En théorie comme en pratique, ses centres sociaux et communautaires s'attachent résolument à renforcer le développement culturel, économique, politique et social.

---